

**Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre
d'occupation du domaine public****Programmation évènementielle 2026****I. Organisme gestionnaire**

Ville de Strasbourg
1 parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

II. Date de publication

29/01/2026

III. Objet du titre domanial

Mise à disposition d'emplacements à but économique lors d'évènements organisés par la ville de Strasbourg.

IV. Calendrier

- **Carnaval**, 29 mars 2026

Défilé de la cavalcade de Carnaval de Strasbourg

16 emplacements pour l'installation de stands d'articles de fêtes et/ou restauration et/ou confiserie situés le long du parcours de la cavalcade.

Localisation :

place du Corbeau (dvt la pharmacie), rue du Vieux Marché aux Poissons à hauteur du Pont du Corbeau, rue de la Brigade Alsace Lorraine à l'angle de la rue Jacques Peirotes (du côté de l'épicerie), place du Corbeau (en face des établissements de restauration), rue des Grandes Arcades (à hauteur du magasin le Comptoir de Mathilde), place d'Austerlitz, rue des Grandes Arcades à l'entrée de la rue des Hallebardes (côté boutique Calzedonia), place du Pont aux Chats, place de l'Etal, Place de Zürich, place de Lattre de Tassigny (sur le trottoir en face de la rue Jacques Peirotes), place de l'Etal le long des commerces, place des Tripiers.

Date limite candidature : 04/03/2026 à 12h00.

Service gestionnaire : SDP – Département Fêtes et Foires

- **Fête de la musique**, dimanche 21 juin 2026

La Fête de la musique, célébrée le 21 juin, marque le début de l'été dans une ambiance festive est conviviale. Dans les rues et sur les places, musiciens amateurs et confirmés jouent gratuitement pour toutes et tous. Cet événement célèbre la diversité musicale et le plaisir d'être ensemble.

25 stands de restauration, boissons, confiserie, ballons

Site : rue du Vieux Marché aux Poissons, place Kléber (massifs face magasin Lancel), rue des Grandes Arcades, place des Tripiers, entrée rue Gutenberg, place Gutenberg, place de la Cathédrale (côté Nord), place du Château, rue des Grandes Arcades au droit de l'immeuble n°50, axe rue Gutenberg/angle rue des Grandes Arcades, entrée rue des Hallebardes, place Kléber (à proximité des toilettes publiques), place de la Grande Boucherie, place Broglie à proximité du tram, rue de la Grange, rue du Vieux Marché aux Poissons (dvt Musée Historique), entrée rue des Grandes Arcades, place St Thomas, place St Etienne, Place Grimmeissen, place de Zürich, place St Pierre Lejeune, place du Temple neuf, place Hans Arp.

Date limite candidature : 21/04/2026 à 12h00

Service gestionnaire : SDP – Département Fêtes et Foires

- **Festivités du 14 juillet**, mardi 14 juillet 2026
- Feu d'artifice et bal populaire organisés par la DEVA

12 stands de restauration, boissons, confiserie

Localisation : place à proximité du parc de l'Etoile (lieu du spectacle)

Date limite candidature : 14/05/2026 à 12h00.

Service gestionnaire : SDP – Département Fêtes et Foires

V. Modalités d'occupation

L'autorisation d'occupation sera établie pour la durée de la manifestation, sans reconduction possible. Conformément à l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance domaniale. L'arrêté tarifaire en vigueur est disponible à la page [suivante](#) à l'onglet « *Documents utiles* ».

L'occupation devra se faire dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

VI. Procédure de candidature

La présente procédure est prise conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-1 alinéa 2 relatif aux occupations de courte durée ou dont le nombre d'autorisations disponibles n'est pas limité. Celle-ci vise à renseigner les candidats quant aux modalités générales d'occupation et à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent.

- photocopie **recto-verso** de la carte **définitive** permettant l'exercice d'activités non sédentaires délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les personnes exerçant une activité commerciale et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les personnes exerçant une activité artisanale, **en cours de validité, (uniquement pour les commerçants dont le siège n'est pas localisé à Strasbourg)**.
- l'extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés, **daté de 2026**,
- attestation de la police d'assurance multirisque **2026** (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme)
- Une présentation de l'offre proposé (carte des menus, visuel des stands, etc.)

Modalités de transmission

Les candidatures devront être transmises par voie électronique à l'adresse : src_mdp_fm@strasbourg.eu

L'objet du courriel ou courrier postal devra obligatoirement et uniquement mentionner :

APP [objet de la publication] + Nom du candidat (société, association, nom de famille du porteur si structure en cours de construction).

Un accusé de réception sera adressé par voie électronique.

VII. Modalités d'attribution

À l'issue de la présente publication, les candidats pourront se voir attribuer les titres par la Ville de Strasbourg.

Dans le cas où un nombre de candidats ayant manifesté un intérêt à la délivrance du titre d'occupation nécessiterait l'organisation d'une procédure de sélection, la Ville de Strasbourg organisera celle-ci afin de départager les candidats.

Les modalités de la sélection seront alors communiquées par mail aux seuls candidats ayant manifesté leur intérêt dans les délais impartis.

VIII. Contacts

Service du domaine public : src_mdp_fm@strasbourg.eu